



# CONTRAT DE LOCATION

*de la Salle des fêtes de Dozulé  
Avenue Georges Landry*

## Entre le locataire :

M., Mme, Melle : .....

Représentant de : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Tél. domicile : .....

Tél. travail : .....

**Et**

## la Commune de Dozulé, son Maire ou son adjoint

### Objet du contrat de location :

La location est consentie pour (*motif d'occupation de la salle*)  
.....

### Date et durée de la location :

Le ..... à partir de ..... h ..... jusqu'au ..... à ..... h .....

Le prix de la location est de : ..... € à régler à la Commune à l'ordre du Trésor Public. Ce prix s'entend toutes charges comprises.

### Conditions tarifaires pour l'utilisation de la Salle des Fêtes de Dozulé :

|   |                |
|---|----------------|
| Associations de Dozulé  | 115 € par jour |
| Associations hors Dozulé  | 165 € par jour |
| Particulier de Dozulé   | 135 € par jour |
| Particulier hors Dozulé   | 165 € par jour |
| Administrations et syndicats ainsi que les professionnels de Dozulé | 165 € par jour |

Il est strictement interdit d'accrocher ou de coller sur les murs. En cas de dégradation de peinture, la remise en état sera effectuée par une entreprise de notre choix et sera facturée au locataire en présence d'un devis.

Le ménage est à la charge du locataire. Les heures de ménage seront facturées au locataire en plus du prix de location au tarif en vigueur si un besoin lors de l'état des lieux de nettoyer la salle soit 15 € de l'heure.

Cette location prendra effet dès que les conditions générales définies ci-après auront été remplies.

### Obligation :

- Une caution de 300 € est versée à la Commune à l'ordre du Trésor Public.
- Une attestation d'assurance doit être fournie par l'association à la Commune.

.../...

# **CONTRAT DE LOCATION**

## **de la Salle des Fêtes de Dozulé**

### **Conditions générales**

#### **Article 1 - Conclusion du contrat :**

La réservation deviendra effective dès lors que le locataire aura versé le montant de la location, l'assurance, la caution et le contrat signé par les deux parties. Un exemplaire sera conservé par le locataire et l'autre par la Commune.

#### **Article 2 - Durée de la location :**

Le locataire signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue de la période de location.

La location conclue entre les parties au présent acte ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord écrit de la Commune.

Toute infraction à ce dernier alinéa serait susceptible d'entraîner la résiliation immédiate de la location aux torts du locataire, le produit de la location restant définitivement acquis à la Commune.

#### **Article 3 - Annulation par le locataire :**

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée au Maire de la Commune. La caution restera acquise à la Commune si l'annulation intervient moins de 15 jours avant la date prévue d'entrée dans les lieux.

#### **Article 4 - Etat des lieux - utilisation des locaux :**

Un inventaire sera établi en commun et signé par le locataire et le représentant de la Commune à l'arrivée et au départ des locaux. Cet inventaire constitue la seule référence en cas de litige concernant l'état des lieux.

L'état de propreté des locaux à l'arrivée du locataire devra être constaté dans l'état des lieux.

Le locataire devra laisser le libre accès aux issues de secours.

La superficie des salles permet l'accueil de :

- 150 personnes assises
- 250 personnes debout

**Article 5 - Assurances :** Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il devra donc supporter les charges dues aux dégradations éventuelles.

**Article 6 – Sécurité des personnes :** Le locataire dégage la responsabilité de la commune pour tout dommage corporel pouvant survenir à l'un des participants lors de l'organisation de la manifestation.

Je soussigné(e) .....déclare être d'accord sur les termes du contrat, après avoir pris connaissance des conditions générales figurant au verso du présent document.

A ....., le .....  
Le Maire,

A ....., le .....  
(Signature du locataire précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé")